



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

6 juillet 1983

1188

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Coopération au développement avec le Sénégal : appui combiné
à divers établissements d'enseignement technique rural
Phase 4 (octobre 1983-septembre 1985)
Proposition de crédit no 113/83 fr.s. 5'500'000.--

Département des affaires étrangères. Proposition du
20 juin 1983 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 4 juillet 1983
(adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 5 juillet
1983 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

La somme de fr. 5'500'000.-- est accordée pour la 4ème phase
de 2 ans du projet enseignement technique au Sénégal.

Cette somme sera à la charge de l'actuel crédit cadre de 1,65
milliard de francs destiné à la coopération technique et à
l'aide financière, selon l'Arrêté fédéral du 8 décembre 1980.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 5 " " "
- EFK 2 " " "
- FinDel 2 " " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Les objectifs peuvent donc se résumer comme suit:

- réforme complète de l'enseignement technique rural
par la mise au point de programmes nouveaux axés
davantage sur la pratique et l'élaboration de maté-
riel didactique adéquat;

- formation d'homologues hors du cadre de l'enseigne-
ment traditionnel pour assurer la pérennité de la
réforme de l'enseignement;



Distribuée

Fera l'objet d'un communiqué
de presse ultérieurement.



Berne, le 20 juin 1983

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Coopération au développement avec le Sénégal : appui combiné à
divers établissements d'enseignement technique rural
Phase 4 (octobre 1983-septembre 1985)

Proposition de crédit No 113/83

Fr.s. 5'500'000.--

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. Historique

Suite à une intervention du Président Senghor auprès du Président de la Confédération suisse en janvier 1977, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a dépêché une mission au Sénégal chargée d'étudier la possibilité d'une assistance dans le domaine de l'enseignement technique.

Le rapport de la mission recommandait de concentrer l'assistance sur 3 établissements de formation rurale (élevage, agriculture et foresterie) ainsi que d'accorder un appui de courte durée à 3 écoles techniques urbaines. Ces recommandations ayant été agréées par la DDA et les autorités sénégalaises, un projet fut formulé et confié pour exécution à l'Union mondiale ORT à Genève. Actuellement, ce projet se trouve dans la troisième phase de son exécution.

1.2. Objectifs du projet

Les objectifs du projet ont été largement déterminés par les observations faites par la mission d'étude quant aux lacunes détectées dans l'enseignement technique rural. Il était notamment fait état d'un enseignement trop théorique et du manque d'intégration des futurs agents techniques dans le monde rural, ainsi que du manque d'organisation interne des écoles.

Les objectifs peuvent donc se résumer comme suit:

- réforme complète de l'enseignement technique rural par la mise au point de programmes nouveaux axés davantage sur la pratique et l'élaboration de matériel didactique adéquat;
- formation d'homologues hors du cadre de l'enseignement traditionnel pour assurer la pérennité de la réforme de l'enseignement;

- création de centres d'application pratique et de zones d'application pratique où les élèves peuvent se familiariser avec les techniques nouvelles et également avec le milieu rural qu'ils trouveront dans leur vie professionnelle;
- mise sur pied d'une structure de recyclage et de formation permanente pour les agents techniques sur le terrain.

Trois écoles bénéficient de ce programme d'appui, à savoir

- l'école des agents techniques de l'élevage (EATE) à Saint-Louis
- l'école de l'agriculture (EATA) à Ziguinchor
- l'école des agents techniques des eaux et forêts (EATEF) à Ziguinchor

Le projet apporte également son soutien à la formation des ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ITEF) de l'école nationale des cadres ruraux (ENCR) à Bambey. Ainsi, le projet met à disposition des ITEF des structures d'enseignement pratique à Ziguinchor, les forêts manquant totalement dans la région de Bambey pour assurer cette formation.

1.3. Rôle des agents techniques ruraux

Les agents techniques de l'élevage, de l'agriculture et des eaux et forêts jouent un rôle central dans le développement des zones rurales du Sénégal. En effet, ce sont les cadres directement en contact avec les populations auxquelles ils doivent apporter un appui technique compétent et également servir d'animateur pour des projets communautaires ou individuels des paysans. Ils doivent en outre être aptes à jouer le rôle d'intermédiaire entre les populations rurales et les services officiels, que ce soit pour aider les premières à formuler et transmettre des requêtes aux services compétents ou pour participer à l'exécution de programmes officiels. Ainsi, les activités des agents techniques varient beaucoup selon qu'ils sont employés par les services ministériels pour l'exécution de mesures gouvernementales telles que police sanitaire, forestière, campagnes de vaccination, interventions phytosanitaires, etc. ou un centre d'expansion rurale (CER) dans le cadre duquel il devra participer à l'élaboration et à l'exécution de projets locaux au sein d'une équipe multidisciplinaire et assurer un encadrement technique compétent aux populations rurales, ou encore par une société de développement régional pour l'exécution de tâches exigeant des connaissances techniques de haut niveau. L'éventail très large des activités possibles pour les agents techniques exige que leur formation soit très complète et adaptée aux besoins à la fois du monde rural (bénéficiaires finaux) et des services utilisateurs. A cet effet, la réforme entreprise a été très profonde et est complétée actuellement par le recyclage et la formation permanente.

2. DEROULEMENT DU PROJET

2.1. Activités réalisées - résultats obtenus

Les principales activités réalisées depuis le début du projet peuvent se résumer comme suit:

- réforme fondamentale de l'enseignement technique rural dans les écoles d'agents techniques de l'élevage, de l'agriculture et des eaux et forêts
- organisation et mise en route des centres d'application pratique (CAP) ainsi que des zones d'application pratique (ZAP) dans chacune des trois écoles
- mise sur pied d'une structure de formation permanente sous forme d'un centre d'appui pour le recyclage des agents techniques (CARAT)
- établissement d'une section de spécialisation pour les ITEF.

Les principaux résultats obtenus jusqu'ici sont la formation de près de 200 agents techniques diplômés depuis la réforme de l'enseignement, l'organisation de plus de 10 cours de recyclage pour les agents techniques n'ayant pas bénéficié du nouvel enseignement et la formation de 22 homologues, dont 14 sont déjà intégrés dans le projet et 8 rejoindront leur poste dans les écoles au mois de juillet 1983.

2.1.1. Ecole d'agents techniques de l'élevage (EATE)

Depuis la rentrée d'octobre 1982, cette école est dirigée par un vétérinaire sénégalais avec le soutien de 4 professeurs sénégalais et de 4 expatriés. Les programmes d'enseignement et le matériel didactique ont été consolidés avec la participation active des enseignants sénégalais. Le CAP et la ZAP ont été mis en route et consolidés afin d'assurer la complémentarité entre l'enseignement théorique en classe et l'enseignement pratique sur le terrain. Les élèves font ainsi des stages auprès des troupeaux de nomades dans la région du fleuve Sénégal pour s'introduire dans le milieu d'élevage très spécifique de cette zone.

A ce jour, 62 agents techniques de l'élevage ont obtenu leur diplôme depuis le début du projet dans cette école. Pour l'année 1983, 22 agents techniques devraient obtenir leur diplôme. Au cours de l'année scolaire 1982-83, l'effectif de l'école était de 62 élèves.

2.1.2. Ecole des agents techniques de l'agriculture (EATA)

Cette école est encore dirigée par un expatrié mais un des 5 homologues nationaux a déjà été pressenti comme futur directeur, poste qu'il pourra occuper après une formation complémentaire.

En sus des 3 enseignants expatriés payés par le projet, cette école reçoit encore l'appui de 3 coopérants français. Ici aussi, l'accent a été mis sur la consolidation de l'enseignement, des programmes et des cours élaborés en coopération entre les expatriés et les homologues nationaux.

Le CAP et la ZAP ont été mis sur pied permettant une formation pratique très efficace des agents techniques. Dans la ZAP, les élèves ont l'occasion de réaliser de petits projets arboricoles, maraîchers ou de petit élevage avec les paysans.

Un total de 68 agents techniques de l'agriculture ont obtenu leur diplôme dans cette école depuis le début du projet et en 1983 21 élèves se présenteront aux examens finaux. Durant l'année 1982-83, l'effectif de l'école était de 65 élèves.

2.1.3. Ecole d'agents techniques des eaux et forêts (EATEF)

Dans cette école, la direction est également assumée encore par un expatrié assisté de 3 collègues ainsi que de 4 homologues nationaux. D'autre part, 2 coopérants français donnent certains cours.

De même que dans les autres écoles, des programmes d'enseignement théorique et pratique ont été mis au point et des matériels didactiques adéquats préparés en commun entre les coopérants expatriés et les homologues nationaux.

Dans la zone d'application pratique, les forestiers se sont heurtés au problème de la motivation des populations, car les résultats obtenus en foresterie le sont à très long terme. D'autre part, la législation forestière prévoit que les forêts classées appartiennent à l'Etat, décourageant ainsi partiellement les populations à faire des reboisements. Ce dernier point est à l'étude dans les services forestiers compétents du gouvernement sénégalais et une nouvelle législation prévoyant la propriété communautaire des forêts plantées par les populations est prévue. De plus, afin de motiver les populations à coopérer avec l'école dans la zone d'application, les élèves procèdent également à des travaux de maraîchage et de fruticulture avec les paysans.

L'EATEF compte depuis la réforme de l'enseignement 63 agents techniques diplômés et 17 se présenteront aux examens de juillet 1983. L'effectif pour l'année scolaire 1982-83 était de 71 élèves.

2.1.4. Section ITEF

Cette section a été mise sur pied au cours de la phase 3 du projet sur demande du Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts du Sénégal.

Il s'agissait en effet de suppléer aux carences notées dans la formation des ITEF de l'ENCR de Bambey. 14 ingénieurs des travaux ont obtenu leur diplôme après avoir passé leur stage à Ziguinchor dans le cadre de la section ITEF et selon le Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts, les résultats obtenus sont très supérieurs aux promotions précédentes. Cette section ne dispose pas encore d'enseignants sénégalais et leur formation est prévue pour la phase 4.

2.1.5. Centre d'appui pour le recyclage des agents techniques (CARAT)

Mise en route en octobre 1981, cette structure de formation permanente a permis au cours de l'année scolaire 1981-82 de réaliser 5 cours de recyclage avec un total de 109 participants.

Dès l'année 1982-83 il est prévu de réaliser un cours par mois. Le contenu de ces cours est déterminé selon les besoins exprimés par certains groupes d'agents techniques et également par les utilisateurs, par exemple service des eaux et forêts, service de l'élevage, service de l'agriculture, sociétés de développement régional ou centres d'expansion rurale.

Dans un premier temps, le CARAT est destiné à perfectionner les agents techniques n'ayant pas bénéficié d'une formation améliorée et plus tard il s'adressera à tous les agents techniques et également aux ingénieurs des travaux des 3 spécialités.

Le CARAT est dirigé par un expatrié assisté efficacement par un homologue national.

2.1.6. Formation des homologues et des enseignants

Les homologues bénéficiant de bourses d'étude pour se perfectionner ont fait l'objet d'une sélection très sévère pour s'assurer d'une part de leurs aptitudes et d'autre part de leur motivation.

Les homologues destinés aux postes de direction ne sont pas désignés au départ afin de permettre le choix le plus judicieux après une période d'adaptation dans les écoles. Les homologues enseignants et futurs directeurs ou directeurs des études reçoivent une formation à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées à Dijon en France.

Les homologues destinés aux postes de chefs de travaux dans les exploitations ou centres d'application pratique reçoivent une formation adéquate dans des institutions agricoles ou forestières en Suisse.

Les instructeurs chargés d'encadrer les équipes lors des travaux d'exploitation et d'application pratique reçoivent une formation sur place.

Jusqu'ici, 14 homologues du niveau enseignants ont été intégrés dans les écoles ou le CARAT et 8 nouveaux viendront se joindre à eux dès la rentrée 1983-84.

2.2. Evaluation interne

En novembre 1982, une mission d'évaluation interne dirigée par M. Jean-Claude Piot, directeur de l'Office fédéral de l'Agriculture, a examiné le projet et formulé des recommandations pour la poursuite de ses activités.

Les principales conclusions et recommandations de la mission peuvent se résumer comme suit:

- Une attention soutenue doit encore être accordée à l'intégration des homologues dans leur fonction au sein des écoles. Ceux-ci devront surtout être accompagnés par les professeurs, conseillers pédagogiques, expatriés et non encadrés de façon trop étroite.

Dans les projets où le facteur humain joue un rôle peut-être plus important que les facteurs techniques comme c'est le cas dans un projet d'enseignement, le transfert des responsabilités des expatriés aux homologues nationaux représente souvent des problèmes importants. La réalisation de cours pédagogiques et didactiques pour l'ensemble des enseignants du projet facilitera beaucoup ce transfert.

- Le choix des directeurs des écoles est extrêmement important car c'est d'eux que dépend en grande partie le bon fonctionnement des écoles, tant du point de vue gestion que du point de vue pédagogique, ainsi que la cohésion du corps enseignant.

- Les structures nationales mises en place pour assurer la gestion et le suivi des écoles, notamment le bureau de liaison au Ministère de l'éducation nationale, devraient être mises à l'épreuve. Ce contrôle d'efficacité devrait se faire par la diminution progressive des interventions des expatriés auprès du Ministère et l'intensification des contacts directs entre les responsables nationaux et le bureau de liaison.
- Le fonctionnement des écoles doit être assuré dorénavant intégralement par le budget national sénégalais, la contribution de la DDA servant uniquement à la couverture des frais additionnels provoqués par la présence d'expatriés et éventuellement de petits investissements complémentaires.
- La prochaine mission d'évaluation aura pour charge d'étudier le travail des agents techniques dans leur milieu ainsi que les activités du Centre de recyclage.

3. Phase 4 du projet d'enseignement technique au Sénégal

3.1. Objectifs de la phase

Les objectifs généraux pour la 4ème phase du projet peuvent se résumer comme suit:

- Poursuite de la consolidation de la réforme de l'enseignement, notamment de l'enseignement pratique dans les centres et zones d'application, ainsi que des stages de motivation dans les 3 écoles d'agents techniques du développement rural.
- Poursuite de la formation d'homologues pour assurer la sénégalisation du corps enseignant et de la direction des écoles, du Centre d'appui pour le recyclage des agents techniques et de la section de spécialisation des ingénieurs des travaux des eaux et forêts. Les besoins en homologues pour une sénégalisation complète des écoles et du CARAT sont estimés à 39 professionnels, dont 5 directeurs. A la rentrée 1983, le projet devrait disposer de 22 homologues formés, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des besoins totaux.
- Assurer dans les écoles l'intégration des homologues ayant bénéficié d'une formation complémentaire et préparer les futurs directeurs aux écoles à leurs tâches.

- Consolider la structure de recyclage et l'appuyer dans l'amplification de ses activités.
- Apporter un soutien particulier à l'école des agents techniques des eaux et forêts pour lui permettre d'augmenter le nombre des diplômés afin de faire face aux besoins exprimés par le plan directeur forestier du Sénégal adopté en 1982.
- Assurer la formation dans la section de spécialisation des ingénieurs des travaux des eaux et forêts à Ziguinchor, en coopération avec l'école nationale des cadres ruraux à Bambey.
- Coopération avec d'autres projets DDA dans d'autres pays africains afin de partager les expériences réalisées.

3.2. Moyens à mettre en oeuvre

3.2.1. Consolidation de la réforme de l'enseignement et intégration des homologues

La diminution constante du nombre de spécialistes expatriés (DDA - ORT) et coopérants français, ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement et de la pérennité des acquis. A cet effet, la direction des écoles de l'agriculture et des eaux et forêts resteront assurées pendant la 4ème phase par des expatriés DDA-ORT. Toutefois, la direction des études sera assumée par un homologue spécialement sélectionné et qui bénéficiera de l'appui de conseillers pédagogiques. Le directeur sénégalais de l'école l'école d'élevage bénéficiera de l'appui d'un directeur des études expatrié et d'enseignants sénégalais et expatriés.

Le personnel expatrié s'attachera spécialement à l'intégration à leur poste des homologues sénégalais nouvellement formés, au suivi des homologues déjà intégrés et participera en outre au recyclage organisé par le CARAT.

La supervision des CAP et des ZAP sera encore assurée par des chefs d'exploitation expatriés en attendant l'arrivée des titulaires sénégalais. Un effort particulier sera consacré à la consolidation et l'amélioration du fonctionnement des ZAP. Ces responsabilités devraient pouvoir être reprises par des homologues sénégalais vers la fin de la 4ème phase.

3.2.2. Formation d'homologues

Pendant cette phase, il est prévu de donner une formation complémentaire à 12 homologues sénégalais qui devraient intégrer les écoles vers la fin de la phase. L'effectif d'homologues prévu en début de phase étant de 22, à la fin de la 4ème phase, plus de 80% des homologues nécessaires devraient être formés et/ou intégrés dans les structures.

Il conviendra toutefois de prévoir la formation de quelques homologues de réserve pour faire face à d'éventuelles défections.

L'augmentation progressive jusqu'au doublement des effectifs de l'EATEF pour faire face aux besoins en agents techniques pour la mise en oeuvre du plan directeur forestier du Sénégal a rendu nécessaire une révision des besoins en homologues.

3.2.3. Consolidation du CARAT

La consolidation du CARAT et l'extension de ses activités en faveur des ITEF exigeront, outre le détachement d'un homologue supplémentaire, un appui de la DDA pour quelques investissements complémentaires.

3.2.4. Section ITEF

Il est prévu dès l'année 1984-85 de former deux promotions d'ingénieurs travaux simultanément à la section ITEF à Ziguinchor.

Pour permettre à cette institution de remplir ses fonctions, la DDA financera la formation d'homologues pour remplacer progressivement les expatriés ainsi que l'achat de divers matériels audio-visuels et didactiques.

3.2.5. Investissements

Dans les écoles d'élevage et d'agriculture, très peu d'investissements sont encore nécessaires. Il s'agit avant tout de compléter les équipements existants.

Le dédoublement de l'EATEF exigera toutefois des investissements un peu plus importants pour les bâtiments, préparation de salles de classe, matériel didactique et audio-visuel, etc.

Il est en outre nécessaire de changer un véhicule dans chaque école et d'acheter un véhicule supplémentaire pour le CARAT.

En outre, divers petit matériel doit être acquis pour la bonne marche des CAP et des ZAP des écoles.

3.2.6. Frais de fonctionnement

La majeure partie des frais de fonctionnement à charge du projet est liée à la présence des expatriés. Dans les écoles, toutefois, une partie des cours photocopiés sera encore financée par la DDA. Les frais de fonctionnement du CARAT et d'organisation des stages de recyclage sont également encore en partie à charge de la DDA.

La collaboration avec d'autres projets DDA en Afrique impliquera également certains frais de fonctionnement additionnels. Toutefois, les frais de séjour des stagiaires provenant d'autres projets resteront à la charge de ces projets.

3.2.7. Appui technique

Afin de maintenir une bonne continuité dans les conceptions pédagogiques et de programmes d'enseignement, un appui de la part d'un pédagogue chevronné est nécessaire.

Il sera organisé des séminaires de pédagogie au Sénégal pour tous les enseignants expatriés et nationaux et le responsable pédagogique s'occupera également de la formation des expatriés avant leur départ ainsi que d'un suivi intensif des homologues en formation en Europe et au Sénégal.

4. BUDGET ET FINANCEMENT

4.1. Budget (voir annexe I Budget détaillé indicatif)

| | | |
|-------|--------------------------------|---------------------------|
| 10 | Personnel | Fr. 3'103'000.-- |
| 30 | Bourses d'étude | 758'000.-- |
| 40/50 | Achat de matériel | 387'000.-- |
| 70 | Frais de fonctionnement | 524'000.-- |
| 80 | Appui technique et pédagogique | 228'000.-- |
| 80 | Frais de régie | 500'000.-- |
| | TOTAL | Fr. 5'500'000.-- ===== |

4.2. Financement

Le financement du budget indiqué sous 4.1. est entièrement à la charge de la DDA. Les prestations du Gouvernement sénégalais comprennent les frais du personnel national, les logements meublés pour les coopérants et une participation importante aux frais de fonctionnement.

On peut estimer la contribution du Gouvernement sénégalais à environ 295 millions de francs CFA, équivalant à Fr.s. 1,9 million en plus des frais de personnel national.

5. INSTITUTIONS RESPONSABLES

En Suisse: Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) à travers l'Union mondiale ORT à Genève, qui assure la régie du projet.

Au Sénégal: Ministère de l'éducation nationale, Direction nationale de l'enseignement technique et professionnel.

6. APPRECIATION

Les résultats très importants obtenus pendant les 3 premières phases du projet n'ont pas seulement été le fait de la coopération suisse mais également celui des autorités sénégalaises qui font des efforts considérables pour assurer la pérennité de la réforme de l'enseignement entreprise par ce projet et semble décider à en tirer tout le profit possible.

Quoique la sénégalisation des responsabilités progresse normalement, un appui technique et financier extérieur est encore indispensable afin de consolider les acquis et d'assurer une formation solide des homologues dont les écoles ont encore besoin.

D'autre part, les marques d'intérêt montrées par les responsables au plus haut niveau du Gouvernement sénégalais permettent de croire que les efforts entrepris seront suivis à long terme par une politique correspondante de ce gouvernement.

7. AVIS

M. Jean-Claude Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, qui dirigeait la mission d'évaluation interne de 1982, recommande la poursuite de l'appui technique et financier à ce projet.

8. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département Fédéral des Affaires Etrangères propose au Conseil fédéral d'accorder la somme de

Fr. 5'500'000.--
=====

pour la 4ème phase de 2 ans du projet enseignement technique au Sénégal.

Cette somme sera à la charge de l'actuel crédit cadre de 1,65 milliard de francs destiné à la coopération technique et à l'aide financière, selon l'Arrêté fédéral du 8 décembre 1980.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Annexe: Budget détaillé indicatif

| | | |
|----|-----------------|------------|
| 88 | Appui technique | 778'000.-- |
| 89 | Frais de voyage | 720'000.-- |

TOTAL Fr. 5'500'000.--

ANNEXE I

à la proposition de crédit No 113/83

BUDGET DETAILLE INDICATIF

| PHASE 4 (octobre 1983 - septembre 1985) | | Frs. | Frs. |
|---|---|--------------|---------------------|
| 10 | <u>Frais de personnel</u> | | 3'103'000.-- |
| | Salaires (396 mois/hommes) | 2'513'200.-- | |
| | Frais de voyages et indemnités | 35'000.-- | |
| | Voyages de transfert | 200'000.-- | |
| | Indemnité d'installation et réintégration | 211'500.-- | |
| | Indemnité de scolarité | 113'300.-- | |
| | Divers | 30'000.-- | |
| 30 | <u>Frais de formation 12 homologues</u> (240 mois/hommes) | | 758'000.-- |
| 40/50 | <u>Matériels et équipements</u> | | 387'000.-- |
| | - Ecoles EATE - EATA - EATEF | 195'000.-- | |
| | - Section ITEF | 67'000.-- | |
| | - CARAT | 10'000.-- | |
| | - Véhicules EATE - EATA - EATEF | 45'000.-- | |
| | - Véhicules Section ITEF | 55'000.-- | |
| | - Véhicules CARAT | 15'000.-- | |
| 70 | <u>Frais de fonctionnement</u> | | 524'000.-- |
| | - Direction Dakar | 200'000.-- | |
| | - Ecoles EATE - EATA - EATEF | 199'000.-- | |
| | - Section ITEF | 50'000.-- | |
| | - CARAT | 75'000.-- | |
| 80 | <u>Appui technique</u> | | 228'000.-- |
| | Consultant 15 mois/homme, séminaires pédagogiques, suivi de la formation des homologues, etc. | | |
| 80 | <u>Frais de régie</u> | | 500'000.-- |
| | TOTAL GENERAL | | 5'500'000.-- |

3. Als Instruktionen für die jeweilige Delegation gelten:

- die multilateral vereinbarten, von der Schweiz akzeptierten Nuklear- und Nonproliferationsregelungen,
- die bisher von der Schweiz in bilateralen Verhandlungen befolgten Richtlinien und, soweit möglich,
- die durch die INFCE für die Verbesserung der Sicherheit der Versorgung und Entsorgung erarbeiteten Empfehlungen.

4. Das Militärdepartement wird an den Verhandlungen über die spezifischen Sicherheits-, Warn- und Alarmierungseinrichtungen teilnehmen.

Protokollauszug an:

- EDA 6 zum Vollzug
- EDI 3 zur Kenntnis
- ESPO 3 " "
- EMO 4 " "
- EVO 5 " "
- EVO 5 " "

Für gütigen Anstieg,
der Protokollführer:

